

EDITO par Baba Keita, Directeur de l'EPA

Partenaire du programme « Patrimoine culturel et développement local », piloté par l'Association Internationale des Maires Francophone (AIMF), l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), basée à Porto-Novo, République du Bénin, est un établissement universitaire de formation de deuxième cycle à vocation internationale. Sa zone d'intervention couvre les 26 pays d'Afrique francophone, hispanophone et lusophone au sud du Sahara.



Depuis plus d'une décennie l'EPA se consacre à la formation et aux renforcements des capacités des professionnels du patrimoine en exercice dans les institutions culturelles publiques et privées d'Afrique, ainsi que de nombreux acteurs confrontés directement ou indirectement, dans l'exercice de leurs fonctions, aux questions liées à la gestion du patrimoine.

L'EPA s'est toujours investie dans des actions en faveur des collectivités locales à travers les activités de son pôle Territoires et Patrimoines, dont le Programme Africa 2009 mis en œuvre avec plusieurs institutions partenaires. La formation des techniciens des municipalités du Bénin dans le cadre du Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSCID), financé par l'Union Européenne, représente une des actions d'envergure de l'EPA au Bénin. Afin d'amplifier l'impact de ses actions, l'EPA privilégie dans sa stratégie le partenariat et la collaboration avec les institutions qui ont à cœur la conservation et la gestion du patrimoine en général.

Dans ce sens, le programme « Patrimoine culturel et développement local » correspond parfaitement à la vision de l'EPA : renforcer les capacités des élus et techniciens communaux pour une meilleure intégration du patrimoine culturel dans le développement local. Son intérêt à participer à ce programme réside dans le fait que l'avènement de la décentralisation représente une véritable opportunité que les municipalités africaines doivent saisir pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine situé sur leur territoire. L'intégration du patrimoine culturel dans les programmes de développement local est donc un impératif pour les autorités municipales et l'EPA souhaite les accompagner dans cette perspective.

En tant qu'institution de formation, la contribution de l'EPA dans la mise en œuvre du programme « Patrimoine culturel et développement local » concerne sa participation à la conception, préparation et organisation des activités de renforcement de capacités, notamment les séminaires et les cours techniques. Elle apporte ainsi son expertise et son savoir-faire en matière de formation sur toute la chaîne de mise en œuvre des cours, allant

de la sélection des candidats, à la conception du programme du cours, du déroulement des modules de formation, à la coordination logistique (voyages internationaux, hébergements, déplacements locaux et visites de sites, préparation du matériel et de l'équipement de formation etc.).

L'EPA joue également le rôle d'interface avec les participants grâce à sa zone d'intervention qui couvre plusieurs pays en Afrique et son expérience dans le secteur de la formation sur le patrimoine.

Grâce à ses actions et au développement du partenariat institutionnel, l'objectif de l'EPA est de continuer à soutenir les municipalités africaines dans leur quête de formation, mais aussi, au-delà du renforcement des capacités, de leur apporter son expertise et son assistance en matière de projets de développement liés à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine culturel.

LA VIE DU PROJET

Premier cours technique à l'attention de techniciens municipaux : Ouidah, du 2 au 20 juillet 2012.

Cette formation visait à approfondir les notions abordées lors des ateliers de sensibilisation organisés à l'intention des 5 pays bénéficiaires du projet. Les participants ont pu, à travers des interventions théoriques et de nombreux exercices pratiques effectués dans la ville de Ouidah, s'approprier des outils de gestion du patrimoine. A ce titre, ils ont renforcé leur capacité dans l'identification du patrimoine, dans l'analyse de ses valeurs et de leurs potentiels et dans l'élaboration de stratégies d'action assurant à la fois la préservation du patrimoine, mais également le développement territorial. Enfin, les rôles et modes de partages de responsabilités entre les différents acteurs du patrimoine dans le processus de décentralisation ont été largement abordés afin que les communes participantes soient mieux outillées pour prendre en main le patrimoine sur leur territoire aux côtés des autres structures concernées. Les travaux de groupe ont porté sur 4 sites patrimoniaux phares de la ville d'accueil (Ouidah), ainsi que sur les projets patrimoniaux des communes présentes. Ont participé à cette formation 24 techniciens provenant de 5 pays (7 du Bénin, 2 de la Côte d'Ivoire, 8 du Mali, 4 de la Mauritanie et 3 du Sénégal).

Le programme, la liste des participants et les recommandations du cours sont disponibles sur le site de l'AIMF, à l'adresse : <http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=47&event=86>

Comité de pilotage du projet : Porto Novo, Bénin, 10 septembre 2012

Le prochain comité de pilotage, fixé au le 10 septembre à Porto Novo, sera le dernier du projet.

Il permettra non seulement de revenir sur les activités passées et d'en faire un bilan, mais également de fixer les grandes orientations pour les derniers mois du projet.

Reste notamment à exécuter un cours technique pour les techniciens municipaux (voir ci-dessous) et à finaliser la publication.

En plus de cela, la réunion sera l'occasion pour les partenaires du projet de se prononcer sur les propositions respectives pour assurer la durabilité des résultats acquis.

Deuxième cours technique à l'attention de technicien municipaux : Porto Novo, du 10-28 septembre 2012

Cette formation, mise en œuvre par l'Ecole du patrimoine africain, avec l'appui de la ville de Porto Novo et des partenaires du projet, se base sur l'expérience de la première formation de Ouidah et en reprend les principes pédagogiques. L'encadrement des travaux de groupe sera amélioré à travers

une présence accrue de personnes ressources.

Des participants provenant des villes de Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie et Sénégal sont attendus.

Le programme de la formation est disponible sur le site de l'AIMF, à la page : <http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=10&event=87>

Publication finale

Le concept de la publication finale, déjà discuté lors des comités de pilotage du projet reste inchangé. Le guide est destiné à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de protection et valorisation du patrimoine au niveau local, mais avant tout aux pouvoirs publics - qui doivent s'ériger en promoteurs du processus – et aux techniciens chargés de coordonner et de gérer les opérations de développement local.

Le « Comité de pilotage » du projet a le rôle d'orienter et valider les objectifs de la publication.

Un « Comité de rédaction » a été mis en place. Il se compose de :

Mme Victoire Adegbedi, Mme Arianna Ardesi, M. Pierre Baillet, M. Hamady Bocoum, M. Lassana Cisse, M. Lazare Eloundou-Assomo, Mme Isabelle Longuet, M. Ahmed Ragel, Mme Bakonirina Rakotomamonjy, Mme Emmanuelle Robert, M. Klessigué Sanogo, M. David Stehl, Mme Youmna Tabet.

Mme Emmanuelle Robert a été chargée de la composition des textes pour la partie méthodologique. Mme Youmna Tabet a été chargée de la collecte et de la rédaction des études de cas.

Un premier texte a été diffusé et discuté lors du cours technique à Ouidah au Bénin, en juillet 2012. Mme Robert a participé à ce cours pour recueillir l'avis des participants et les intégrer dans la publication. Plusieurs échanges à distance ont également eu lieu avec les villes qui feront l'objet d'une étude de cas

Le guide est actuellement en cours de rédaction et la publication est prévue pour novembre 2012.

LA PAROLE A... M. Séverin ADJOVI, Maire de Ouidah, ancien Ministre de la culture, de l'artisanat et du tourisme du Bénin

Quel est votre avis sur le rôle d'un élu dans la prise en compte du patrimoine de son territoire et des populations ?

Quoique simple, votre question ne manque pas de pertinence. Je crois fermement que l'élu que je suis a un rôle de premier plan à jouer en ce qui concerne l'intégration des questions patrimoniales dans le processus de développement local.

En effet, dans la planification du développement, patrimoine et territoire sont presque toujours liés et donc indissociables. C'est pourquoi, nous devons toujours avoir à l'esprit le souci

d'un développement local intégré, pensé, conçu et mis en œuvre à partir des réalités culturelles et des particularismes liés à nos différents territoires. Car, il est établi aujourd'hui qu'aucun peuple ne saurait se développer en dehors de son socle socio-culturel. Or, ce n'est qu'à travers les organisations sociales et culturelles qu'on peut lire l'identité des unités administratives territorialisés dont nous avons la charge en qualité de Maire. C'est dire donc que le territoire et le patrimoine sont compris



dans une géographie et une histoire culturelle précise.

L'aménagement de nos territoires ne peut donc être envisagé sans le patrimoine qu'il porte et qui lui confère tout son sens. Le rôle de l' élu est d'abord de prendre et de faire prendre conscience de l'importance du patrimoine comme levier de développement local et de veiller surtout aux choix des objectifs stratégiques dans le plan de développement communal (PDC).

Par ailleurs, le PDC devra concilier les objectifs d'aménagement du territoire, les objectifs de développement socio-économique et les objectifs de conservation du patrimoine culturel et naturel.

La ville de Ouidah a un statut particulier car son patrimoine est en voie d'être reconnu de « valeur universelle exceptionnelle » par l'UNESCO. Ce patrimoine et cette reconnaissance internationale sont-ils une contrainte ou une opportunité de développement ?

Bien sûr, qu'il s'agit d'une opportunité de développement !

Ouidah appartient à un ensemble géographique qu'il convient d'appeler "zone humide" et dont plusieurs terroirs villageois sont classés sites RAMSAR depuis 2001 en raison de la valeur écologique exceptionnelle de ses milieux naturels. Outre ce patrimoine naturel remarquable, la ville dispose d'un patrimoine culturel aussi riche que varié et ayant une valeur exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou encore originel. Plusieurs sites liés à la route de l'esclave par exemple se retrouvent déjà sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les filles et fils de Ouidah s'impatientent de voir confirmer cette reconnaissance internationale tant attendue sur le plan culturel et dont la ville a le plus besoin aujourd'hui en raison de son passé esclavagiste et colonial très mouvementé. L'inscription par l'Unesco du patrimoine culturel de Ouidah serait une formidable opportunité de valorisation touristique et de différenciation des offres pour faire découvrir une destination unique, capitale internationale du vodoun, mais aussi à travers l'histoire de la traite négrière transatlantique et la colonisation française. C'est aussi et surtout un avantage concurrentiel réel pour le Bénin et son Gouvernement qui, doit lui permettre de mettre en exergue ce patrimoine vivant et d'exception.

S'il est établi aujourd'hui qu'une reconnaissance internationale par l'UNESCO constituerait une véritable opportunité de développement, il n'en demeure pas moins qu'elle présente des contraintes liées à la conservation, la sauvegarde et la protection du patrimoine. En ma qualité de Maire de cette ville historique, je continuerai inlassablement à lutter contre toute forme de dénaturation de nos sites ; mon souhait le plus cher étant de voir mon Ouidah natal classé au patrimoine mondial de l'humanité toute entière.

Quelles sont les principales actions de votre commune sur le patrimoine culturel ? (politique urbaine, sociale, culturelle, touristique)

Le combat pour le patrimoine, nous y sommes engagés depuis longtemps. En tant qu'ancien Ministre de la culture, de l'artisanat et du tourisme du Bénin, je sais que le tourisme ne sait pas exister sans l'écrin culturel qui l'abrite. C'est pour cette raison qu'une fois devenu locataire de l'hôtel de ville de Ouidah, j'ai continué à procéder systématiquement à la prise d'arrêtés portant mesures conservatoires, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Aujourd'hui, il est incontestable que la ville de Ouidah fait partie des rares villes du Bénin à réaliser un inventaire de son patrimoine culturel. Il s'agit d'un travail formidable qui a pu se faire grâce à l'appui technique et financier de l'AIMF que nous avons sollicitée en son temps. Cet important document de planification territoriale nous a permis d'avoir une meilleure connaissance de notre héritage culturel et d'envisager des perspectives pour un tourisme patrimonial prospère et durable à travers un marketing territorial solide. A la suite de cet inventaire, un plan de réhabilitation et de réaffectation des anciens bâtis a été automatiquement mis en œuvre. Ainsi, nous avons réussi la

réhabilitation du bâtiment colonial de la 1ère Mairie de Ouidah pour servir de locaux à la Maison de Tourisme et de Patrimoine de la ville, fonctionnelle depuis octobre 2009. Le cas de la récente réhabilitation du bâtiment de l'école coloniale de Ganvè abritant présentement une bibliothèque et une ludothèque pour enfant est assez édifiant. Conformément à notre plan de réhabilitation, le prochain cas sur lequel nous nous penchons actuellement est celui de la Résidence de l'ex-Commandant du Cercle de Ouidah.

Aussi, avons-nous trouvé indispensable et pertinent de réaliser le schéma directeur d'aménagement communal (SDAC) qui précise les groupes et normes d'usage au sein des unités d'affectations du sol. Ainsi, les occupations actuelles et les perspectives de développement du territoire communal ont été définies. Par ailleurs, des recherches de financement sont en cours pour la mise en œuvre de nouveaux projets de territoire intégrant entièrement le patrimoine.

Quel message souhaitez-vous adresser aux participants de 6 pays qui ont pris part à la formation technique à Ouidah ?

J'aimerais tout d'abord, au nom de tout le Conseil Communal de Ouidah, adresser mes sincères remerciements à tous les partenaires grâce à qui ce premier cours technique de Ouidah a pu se dérouler et atteindre ses objectifs.

Je voudrais également témoigner ici toute ma reconnaissance à l'ensemble des participants Béninois, Ivoiriens, Maliens, Mauritaniens, Sénégalais...qui ont su travailler 20 jours durant pour poser un diagnostic clair de la situation du patrimoine de Ouidah.

Je souhaiterais que les résultats de l'atelier technique soient capitalisés en faveur de toutes les collectivités territoriales de l'Afrique francophone et en particulier les communes participantes.

Enfin, je voudrais mettre un accent particulier sur le rôle important d'intermédiation pour la sauvegarde et la protection du patrimoine qui revient désormais à chacun des participants sorti outillés de ce cours technique.

Ainsi ils deviendront d'intrépides défenseurs et ambassadeurs du patrimoine de leurs localités respectives pour qu'il puisse constituer un véritable levier de développement local.



Ce programme, financé par l'Union Européenne et l'AIMF, est mis en œuvre en partenariat avec :

Association Internationale des Maires Francophones, Association Nationale des Communes du Bénin, Association Nationale des Municipalités du Cap Vert, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires de Mauritanie, Association des Maires du Sénégal, Partenariat pour le Développement Municipal, Ville de Grand Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako, CRAterre, Institut supérieur des Arts et Culture de Dakar, Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott, Université de Bamako, Ecole du Patrimoine Africain, Directions du patrimoine culturel de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal et l' UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO).